AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0561
FR0004023208-FS0229

17 mai 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 mai 2013, la société par actions simplifiée Premier[1] (33 avenue du Maine, 75755 Paris Cedex 15) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 13 mai 2013, par suite d'une acquisition d'actions LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS hors marché, le seuil de 5% des droits de vote de la société LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS et détenir, individuellement, 900 000 actions LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS représentant 1 433 250 droits de vote, soit 5,90% du capital et 5,35% des droits de vote de la société[2].

A cette occasion, la société par actions simplifiée Premier Investissement (33 avenue du Maine, 75755 Paris Cedex 15) **n'a franchi aucun seuil** et détient, au 13 mai 2013, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Premier, 12 456 875 actions LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS représentant 23 960 517 droits de vote, soit 81,73% du capital et 89,39% des droits de vote de cette société[2], selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Premier Investissement SAS	11 556 875	75,82	22 527 267	84,04
Premier SAS	900 000	5,90	1 433 250	5,35
Total Premier Investissement	**12 456 875**	**81,73**	**23 960 517**	**89,39**

[1] Détenue à 100% par la société par actions simplifiée Premier Investissement, elle-même contrôlée par M. Olivier Mitterrand.
[2] Sur la base d'un capital composé de 15 242 354 actions représentant 26 804 202 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.